



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

handicapés et personnes âgées

Question écrite n° 32145

Texte de la question

M. Joël Giraud souhaiterait attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'attente exprimée par de nombreux accueillants familiaux pour adultes handicapés et pour personnes âgées des décrets d'application de la loi du 17 janvier 2002, article 51. Il regrette que de nombreux accueillants familiaux, actuellement au nombre de 15 000, découragés par cette longue attente abandonnent cette activité. Il souhaite ainsi savoir si ces textes paraîtront prochainement au Journal officiel. - Question transmise à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et de la protection sociale est appelée par l'honorable parlementaire sur la publication attendue, par les accueillants familiaux, des mesures réglementaires prises en application des dispositions législatives du titre IV du livre IV du code de l'action sociale et des familles. L'ensemble de ces dispositions législatives a donné lieu à la rédaction de trois projets de décret. Un décret en Conseil d'État qui fixe les modalités et le délai d'instruction de la demande d'agrément, la procédure de retrait, la composition de la commission consultative de retrait, la durée pour laquelle l'agrément est accordé et renouvelé ainsi que le délai pour représenter une nouvelle demande après décision de refus ou de retrait. Deux décrets simples : le premier fixant les montants minimum et maximum des rémunération et indemnités visées à l'article L. 442-1 du code de l'action sociale et des familles, le second fixant le modèle du contrat type prévu au même article. Les textes réglementaires ont été soumis à la concertation de l'ensemble des organismes et fédérations concernés. Le décret fixant les modalités et conditions d'agrément est actuellement soumis à l'examen de la section sociale du Conseil d'État.

Données clés

Auteur : [M. Joël Giraud](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32145

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 412

Réponse publiée le : 29 juin 2004, page 4984